Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250520-D2025-120-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/05/2025

DÉCISION
CONCLUSION DU MARCHE PUBLIC N°2025/07 POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE A LA MUSEOGRAPHIE POUR LA CREATION DE PARCOURS D'INTERPRETATION AU PLAN D'EAU DE MEZIERES-ECLUZELLES

1.1 Marchés publics

GS/FG/DM/OB/DJ/CN/CP/EG
N°D2025-120

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 04 octobre 2024,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le code de la commande publique, et notamment les articles L2123-1 et suivants et R2123-1 et suivants,*
Vu *le 6b de la délibération n°CC023-078 du Conseil communautaire portant modification de la délégation accordée au Président en matière de commande publique et autorisant le Président à prendre toute décision concernant l'attribution des contrats et la conclusion des avenants pour les marchés ou accords-cadres de de fournitures et services quel que soit leur montant et qui ne relèvent pas de la compétence d'attribution de la commission d'appel d'offres telle que définie à l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales,*
Vu *l'arrêté du Président n°A2022-01 du 13 mai 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Frédéric Giroux, 15ème Vice-Président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique,*
Vu *le rapport d'analyse des offres,*
Vu *le projet de contrat,*

Considérant que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux souhaite confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la muséographie pour la création de parcours d'interprétation au Plan d'eau de Mézières-Ecluzelles,
Considérant que cette mission va permettre de mettre en œuvre une partie des projets proposés dans le master plan,
Considérant qu'une consultation a ainsi été engagée le 27 novembre 2024,
Considérant que compte tenu de son montant maximum inférieur à 221 000,00 € HT, celle-ci a pris la forme d'une procédure adaptée ouverte,
Considérant qu'à l'issue du délai de consultation, deux offres ont été réceptionnées,

Considérant qu'après analyse des offres conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation, la Commission des marchés à procédure adaptée, réunie le 28 avril 2025 a émis un avis favorable pour l'attribution du marché n°2025/07 pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la muséographie pour la création de parcours d'interprétation au Plan d'eau de Mézières-Ecluzelles à la société IDECLIC SASU qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour une durée prévisionnelle de 24 mois.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE le marché n°2025/07 pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la muséographie pour la création de parcours d'interprétation au Plan d'eau de Mézières-Ecluzelles, avec la société IDECLIC SASU sous la forme d'un marché « composite » pour partie conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire et pour partie conclu sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents, comme suit :
- La mission 1 « élaboration du préprogramme muséographique sur le secteur Sanctuaire des Oiseaux » et la mission 2 « élaboration du programme et conception définitive des contenus » font l'objet d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire de 20 580 € TTC ;
- La mission 3 « production / réalisation des contenus et intégration de ceux-ci aux aménagements mobiliers et aux dispositifs pédagogiques »

- Fait l'objet d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire s'agissant de la mission 3.2 « relecture et validation des fichiers graphiques, remise des BAT » et de la mission 3.5 « Assister la maîtrise d'ouvrage pour la réception des travaux » pour un montant de 1 560 € TTC ;
- Donne lieu à la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents sans montant minimum et avec un montant maximum global de 14 400 € TTC, s'agissant de :
 - la mission 3.1 « production des contenus définitifs » pour un montant estimatif de 4 320 € TTC,
 - la mission 3.3 « suivi de la fabrication et d'implantation du mobilier en cohérence avec les contenus et principes de médiation relevant de la muséographie (document d'implantation, visite in situ, temps d'échanges) pour un montant estimatif de 1 080 € TTC,
 - la mission 3.4 « finalisation et l'intégration des contenus au sein des dispositifs scénographiques » pour un montant estimatif de 1 620 € TTC,
 - et les missions 3.6 et 3.7 relatives aux réunions de comité technique ou de pilotage pour un montant estimatif de 600 € TTC,

et pour une durée prévisionnelle de 24 mois.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Manager de Transition et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la société IDECLIC SASU.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 20/05/2025

Pour le Président et par délégation,
le 15ème Vice-président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique

Frédéric GIROUX

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 20/05/2025

4 rue de Châteaudun ▪ BP 20159 ▪ 28103 DREUX cedex
Tél. 02 37 64 82 00
WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR